



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT D'UN PÉTITIONNAIRE –
ALLÉE DES PAQUERETTES - N° 26/01 – 07/D**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« La parcelle cadastrée section AX n° 376, sise Allée des Pâquerettes, en zone U (Urbanisable) et appartenant à M. Henri RIVIERE décédé depuis plus de trente ans, a fait l'objet d'une incorporation dans le domaine privé de la commune au titre de son statut de bien sans maître (Cf. délibération n° 25/04 – 04/C du 19 juin 2025).

Il était convenu que cette parcelle soit cédée à un pétitionnaire voisin au prix de 20 euros le mètre carré. La parcelle est d'une superficie de 975 m².

Désormais propriétaire de cette parcelle, je vous propose d'accepter sa cession au prix de 20 euros du mètre carré au pétitionnaire en question.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider la cession de la parcelle cadastrée section AX n° 376, sise Allée des Pâquerettes, d'une superficie de 975 m², au prix de 20 € le mètre carré, soit 19 500 €, au profit du pétitionnaire voisin,
- Décider que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile pour la réalisation de cette opération. »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la cession de la parcelle cadastrée section AX n° 376, sise Allée des Pâquerettes, d'une superficie de 975 m², au prix de 20 € le mètre carré, soit 19 500 €, au profit du pétitionnaire voisin, Mme BOZKURT GOZUKUCUK Sahinde ;
- **Décide** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur Mme BOZKURT GOZUKUCUK Sahinde ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile pour la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 10 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 11 FEV. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX.




Laurence MERCIER.